

## 193<sup>e</sup> Synode du 30 août 2023 Salle du Grand Conseil – Le Château – Neuchâtel Ordre du jour

14h00 Accueil

14h30 Début de la session

- 1. Ouverture de la session par le président du Conseil synodal et prière
- 2. Validation des élections des députés au Synode et de leurs suppléants
- 3. Élection du Bureau du Synode (RG art. 24) :
  - a) du président / de la présidente
  - b) du vice-président / de la vice-présidente
  - c) du secrétaire / de la secrétaire
  - d) des assesseurs (1 ministre + 2 laïcs)
- 4. Élection du Conseil synodal (Constitution art. 32):
  - a) du président (ministre)
  - b) des autres membres du Conseil synodal (2 ministres et 4 laïcs\*)
- 5. Élection des autres organes nommés par le Synode :
  - a) Commission d'examen de la gestion (RG art. 304) (2 ministres et 3 laïcs choisis parmi les députés)
  - b) Commission de consécration et d'agrégation pastorale et diaconale (RG art. 241)
    (4 pasteurs, 3 diacres, 5 laïcs, 1 professeur de théologie ou un docteur en théologie)
  - c) Délégation de l'EREN au Synode missionnaire (Constitution art. 29.3) (7 députés et 2 suppléants)
  - d) Organe de contrôle des finances (RG art. 324) pour les comptes 2023
- 6. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés : traitement dans le cadre de la session de décembre 2023.

17h30 Fin de la session

18h15 - 19h30 Culte d'installation à la Collégiale et discours des invités officiels

19h45 – 21h15 Apéritif dinatoire servi dans la cour du Château ou à la salle des chevaliers

Cette session est portée dans la prière par la Communauté de Grandchamp

<sup>\* 2</sup> ministres et 3 laïcs se présentent à l'élection comme membres du Conseil synodal. Au vu de la procédure de l'annexe IV, il sera prié à tout candidat supplémentaire de se présenter à l'élection en décembre 2023.